

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine. la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien pour préserver le patrimoine français. En fédérant les énergies publiques et privées, la Fondation participe activement au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Votre don ira à un projet de qualité !

► La Mission Patrimoine

Ce projet a été sélectionné dans le cadre de la Mission Patrimoine portée par Stéphane Bern, dont l'objectif est de sauvegarder des éléments de patrimoine en péril sur toute la France.



► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Normandie
Avenue de Caen
Bp05
14970 Bénouville
02 31 91 15 77
normandie@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur [f](#) [i](#) [t](#) [i](#)



VILLE DU NEUBOURG

Place du Château
27110 Le Neubourg
02 32 35 17 33
mairie@le-neubourg.fr
www.leneubourg.fr

► Contreparties

Pour les particuliers.....

Formules	Dons € Particuliers	Contreparties
F1	De 20 à 50	Invitation à l'inauguration
F2	De 50 à 300	F1 + Inscription du nom du donateur sur le site internet de la ville (si souhaité)
F3	De 300 à 500	F2 + visite du chantier en cours de restauration pour 2 personnes.
F4	A partir de 500	F3 + visite privée après travaux de la tour pour deux personnes avec une découverte de la charpente exceptionnelle

Pour les entreprises.....

Formules	Dons € Entreprises	Contreparties
F1	100 +	Inscription du nom du donateur sur le site internet de la ville (si souhaité) + invitation à l'inauguration
F2	500 +	F1 + visite du chantier de restauration pour 2 personnes.
F3	1000 +	F2+ visite privée après travaux de la tour avec une découverte de la charpente pour deux personnes. + logo de l'entreprise sur les documents de communication de la ville pour le projet

FONDATION



DU PATRIMOINE

► Je donne !

Pour la restauration du

Vieux-Château du Neubourg

Eure

MISSION
STÉPHANE
BERN

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © MyPhotoAgency - Nicolas Bram - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique



Retrouvez
tous les projets sur
www.missionbern.fr

► Ensemble, sauvons le Vieux-Château du Neubourg.



◆ UN MONUMENT HISTORIQUE :

Château médiéval bâti vers l'an mille, il devient une place forte du duché normand au Moyen - âge. Le château a été le théâtre d'événements marquants et a accueilli nombre de hauts personnages des histoires de France et d'Angleterre.

◆ UN PROJET DE VALORISATION :

La Ville du Neubourg a acquis auprès de l'EPFN le Vieux - Château en 2011 et en est devenue propriétaire en 2014. Elle a racheté en 2020 la Maison Neuve, permettant la réunion des deux parties du château, séparées depuis 1843. Une fois les travaux d'urgence réalisés, la commune installera le musée pour présenter les collections anatomiques du Docteur Auzoux, elle y créera une salle de spectacle et des jardins aménagés.

◆ TRAVAUX D'URGENCE :

Ces travaux ont pour objectif de mettre hors d'eau l'ensemble du site et de le consolider. Le plancher bas de la salle de la Toison d'Or du Vieux-Château présente une déformation. Au rez-de-chaussée, des poutres de soutènement sont dégradées ainsi qu'un pignon. La couverture, la charpente et des planchers de la Tour sont en mauvais état.

◆ APPEL AUX DONNS :

Les travaux d'urgence vont commencer par la restauration de la tour de Madame du Boulay. Ces travaux visent à sauvegarder ce bel édifice construit vers 1400.

Estimés à plus de 1 800 000 €, ces travaux vont impacter le budget de la ville malgré le soutien conséquent de la DRAC, de la Région, du Département, et de la Mission Bern grâce aux jeux Mission Patrimoine 2021 de la Française Des Jeux. C'est pourquoi, en partenariat avec la Fondation du Patrimoine, nous faisons appel à votre générosité ! Pour chaque don, vous recevrez un reçu fiscal vous permettant de bénéficier d'une réduction d'impôt. Entreprises ou particuliers, plusieurs formules de contreparties vous sont proposées.

Aidez-nous à restaurer le Vieux - Château du Neubourg !
Merci.

Isabelle VAUQUELIN, Maire.

Montant des travaux	1,8 M €
Objectif de collecte	25 000 €
Début des travaux	Juin 2021

► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration du Vieux-Château du Neubourg

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/77283

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

**Fondation du patrimoine
Vieux-Château du Neubourg**

Le montant de mon don est de

80 € 150 € 250 € 500 €

Autre montant _____€

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
	Réduction d'impôt de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable.			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
	Réduction d'impôt de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 20 000 € ou de 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.			

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre

Crédit photos © MyPhotoAgency - Nicolas Bram / Franck Belorgey

